

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

Respecter l'Humain en agissant...



ABALONE Group, accueillant et défendant toutes les diversités, invite tous ses collaborateurs, (permanents et intérimaires) à respecter les principes suivants au nom du meilleur Vivre Ensemble.

Préambule : La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens et respecte toutes les croyances. La laïcité garantit la liberté de conscience de chacun qui est libre de croire ou ne pas croire. Cela conduit à ce que l'espace de l'entreprise ne puisse être le lieu d'expression du fait religieux.

Le principe de neutralité fait que sont en particulier proscrits tout signe ostensible porté par un salarié, tout exercice de pratique religieuse visible des autres ou tout comportement attentatoire aux autres et qui se fonderait sur une interprétation de principes culturels ou religieux. En particulier, toute forme de discrimination entre une femme et un homme ne saurait être tolérée, quel que soit son fondement, y compris religieux.

Notre entreprise est fédérée par une éthique ancrée dans une culture de services caractérisée par des principes d'égalité des chances, de solidarité, d'ouverture et de dialogue.

1

La Laïcité en entreprise assure aux salariés un référentiel commun et partagé, en favorisant la cohésion d'entreprise, le respect de toutes les diversités et le Vivre Ensemble.

2

La Laïcité en entreprise offre aux collaborateurs les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et exercer leur citoyenneté. Elle protège de tout prosélytisme et de pression qui empêcheraient de faire ses propres choix et de réaliser son activité dans un environnement serein.

3

La Laïcité en entreprise permet l'exercice de la liberté d'expression des collaborateurs dans la limite du bon fonctionnement de l'entreprise comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

4

La Laïcité en entreprise implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les hommes et les femmes et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

5

La Laïcité en entreprise implique que les collaborateurs ont un devoir de neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leur travail.

6

Conformément à la loi, nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser d'exécuter sa mission ou perturber le bon fonctionnement de l'entreprise.


8

Par leurs réflexions et le respect mutuel, les collaborateurs font vivre, au sein de l'entreprise, la valeur fondatrice du Groupe : **L'Homme.**

7

Au sein de l'entreprise et dans l'exercice de leurs fonctions, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur de chaque établissement, sont respectueuses de la laïcité.



UNE TRIBU QUI AVANCE DU BON PAS ! 

ABALONE
agence d'emplois

UCO210